

CARTABLE NUMÉRIQUE « NUMÉRISAK » ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 FORMULAIRE DE DEMANDE



Le Cartable Numérique « NUMÉRISAK » est un dispositif mis en place par la Région Réunion, dont l'objectif est d'améliorer les conditions de travail des élèves et de compléter les modes d'apprentissage en dotant les primo lycéens d'un équipement informatique afin que tous les jeunes Réunionnais puissent disposer des mêmes possibilités d'accès au numérique. Dans le cadre de la poursuite de sa politique du numérique, la Région souhaite accompagner davantage les jeunes et leurs familles au moyen d'un plan d'acquisition de ressources et manuels numériques pédagogiques à destination des élèves et des enseignants. Elle a fait le choix de financer en totalité l'achat de manuels et ressources numériques pédagogiques des lycées.

Ce dispositif consiste à allouer à chaque lycéen éligible au dispositif :

- → une aide individuelle forfaitaire de 350 € sous la forme d'un « bon NUMÉRISAK équipement informatique ». Ce bon est exclusivement réservé à l'achat d'un PC convertible 360° d'un montant de 350 € agréé par la Région Réunion, auprès d'un fournisseur conventionné par le Conseil Régional, dans le cadre et selon le règlement du dispositif.
- → une aide aux familles modestes d'une valeur maximale de 20 € par mois et plafonnée à 240 € sous la forme d'un versement trimestriel sur le compte des familles. Cette aide est destinée à la souscription d'un abonnement internet, auprès d'un fournisseur d'accès internet.

* Public éligible

PC CONVERTIBLE 360° (sans condition de ressources)	CONNEXION INTERNET SOLIDAIRE (sous conditions de ressources)	
	Famille de lycéens entrant en seconde ou en 1ère année de CAP ou BAC PRO	Famille ayant déjà bénéficié de l'aide régionale
 Élèves scolarisés en secondes générales, technologiques ou professionnelles des lycées publics et privés de la Réunion, dans les Maisons Familiales et Rurales, ainsi qu'à l'École d'Apprentissage Maritime 	• Famille de lycéen(s) boursiers scolarisés pour l'année scolaire 2023-2024 en classe de seconde ou de lère année de CAP ou Bac professionnel et ayant justifié d'une bourse de niveau 3 en classe de 3 ^{eme} pour l'année scolaire 2022-2023	• Famille de lycéen(s) boursiers scolarisés pour l'année scolaire 2023-2024 en classe de première ou de terminale et ayant justifié d'une bourse de niveau 6 pour l'année scolaire 2022-2023
 Élèves résidents à la Réunion et poursuivant une formation à distance de niveau seconde ou de lère année de CAP ou Bac professionnel auprès du CNED 	Élèves poursuivant depuis La Réunion les enseignements à distance relevant des deux situations susvisées	

❖Comment obtenir l'aide?

Pour pouvoir bénéficier d'un «bon NUMÉRISAK», chaque lycéen éligible doit remplir **un formulaire de demande** de «bon NUMÉRISAK» pour le PC convertible 360° et des pièces suivantes pour la formule «Aide à la connexion internet» :

- pour le 1 er versement :
 - certificat de scolarité ou attestation de télé-inscription ou d'inscription pour l'année scolaire en cours
 - notification de bourse de niveau 3 ou de niveau 6 (année scolaire 2022-2023)
 - copie du contrat d'abonnement souscrit ou dernière facture acquittée
 - RIB du représentant légal ou de l'élève, si majeur
- pour les versements suivants :
 - toute pièce justifiant de l'acquittement de l'abonnement de moins d'un mois (relevé bancaire, facture acquittée, reçu...)

Ces documents doivent être remis à l'animateur régional TICE «ARTICE» du lycée, en vue de la vérification de leur éligibilité.

Le formulaire de demande est disponible sur la plateforme de télé-inscription ou sur le site de la Région Réunion.

* Où se renseigner?

Auprès de l'ARTICE du lycée,

Et de la Direction de l'Éducation et de la Vie Lycéenne de la Région : 0262 67 14 35